



## COMMUNE DE MOUCHAMPS

---

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

---

L'an deux mille vingt le 14 septembre 2020 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de MOUCHAMPS se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents :

Monsieur Patrick MANDIN : Maire

Monsieur Jean-Michel LUMEAU : Premier Adjoint

Madame Sabine LOIZEAU, Monsieur Jean-Pierre DROILLARD, Madame Nathalie GODARD, Monsieur Mathieu GOBIN : Adjoints

Madame Sophie SIONNEAU, Monsieur François ALBERT : conseillers délégués

Monsieur Frédéric AUCLAIR, Monsieur Alain BOS, Madame Mathilde BOUILLET, Madame Laetitia BRIDONNEAU, Madame Marie-Anne BRISARD, Monsieur Guillaume BROSSET, Monsieur Aurélien CAILLEAUD, Madame Nicole CHATAIGNER, Monsieur Maxime GROLLEAU, Madame Magali MARTINEZ-MARTINEZ, Monsieur Cyril ROUTCHENKO, Madame Bérénice TREILLARD : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Madame Annabelle LOISEAU à Madame Nathalie GODARD

Excusés : Madame Amélie SUREAU, Monsieur Jean-Yves BODET

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Mathilde BOUILLET comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

En application de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du mois de mai, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

**Pour les marchés publics**

Date de la décision	Objet	Entreprise attributaire	Montant HT	Commentaires éventuels
30/06/2020	Echo	AGENCE NEMO	2 640,00 €	
30/06/2020	Repas séminaire Service Enfance Jeunesse	AUX FINS GOURMETS	126,00 €	
30/06/2020	Fournitures scolaires Ecole René Guilhaud	MONTESSORI STORE	572,83 €	
06/07/2020	Sortie Service Enfance Jeunesse	FUN BOWLING	114,00 €	
06/07/2020	Sortie Service Enfance Jeunesse	TEPACAP VENDEE	144,00 €	
09/07/2020	Gazon terrain de football	EDP	730,40 €	
09/07/2020	Souffleur, débroussailleur et taille haie	QUINCAILLERIE DU BOCAGE	1 669,80 €	
10/07/2020	Sortie Service Enfance Jeunesse	ATLANTIC WAKEPARK	105,60 €	
09/07/2020	Paillage pour haies bocagères	OUVRARD FONTENIT	445,50 €	
09/07/2020	Sable terrain de football	VERTYS	840,24 €	
28/07/2020	Sortie Service Enfance Jeunesse	CHÂTEAU DES AVENTURIERS	408,00 €	
27/07/2020	Réparation tracteur Valtra	ALLIN-AGRI	476,70 €	
27/07/2020	Fleurissement	EDP	347,88 €	
05/08/2020	Curage fossé Le Deffend	ARRIVE Joseph	543,60 €	
05/08/2020	Déplacement serre ancien terrain Gaboriau	ARRIVE Joseph	960,00 €	
05/08/2020	Création jardin ancien terrain Gaboriau	ARRIVE Joseph	3 660,00 €	
05/08/2020	Création fossé Moulin aux Moines	ARRIVE Joseph	125,40 €	
07/08/2020	Double vitrage Périscolaire	ATLANTIQUE GRAVURE	449,88 €	
08/08/2020	Remplacement porte fenêtre locatif 16 bis rue du Beignon	MENUISERIE JAUNET	1 123,44 €	
12/08/2020	Transport car du 28 août	LES CARS DU BOCAGE	390,00 €	
13/08/2020	Matériels pour entretien des bâtiments	DESLANDES	123,20 €	
25/08/2020	4 Licences Windows 10	MG SOLUTIONS	379,20 €	
31/08/2020	Vérification sur Chargeur Mailleux	BILLAUD SEGEBE	264,16 €	
31/08/2020	Plantations vivaces, bisanuelles et remplacement arbres	XAVIER GREAU	877,83 €	
31/08/2020	Electrodes enfants pour défibrillateurs	SAFE	108,00 €	
31/08/2020	Licences pour adresses professionnelles du conseil municipal	MEDIACOM	2 007,72 €	
04/09/2020	1000 masques	PROLASER	443,10 €	
04/09/2020	Réparation fuites sur toiture 7 cour du Vieux Château	TRADIRENOV	288,29 €	
04/09/2020	Réalisation de 4 poteaux béton et pose de 4 lisses en béton Pont de Berton	TRADIRENOV	1 584,00 €	

### Pour les concessions

Date de la décision	Cimetière concerné	Nom et prénom du concessionnaire	Durée de la concession	Montant de la concession TTC	Commentaires éventuels
16/06/2020	La Chaussée	ESNEAU Isabelle	30 ans	198 €	concession pleine terre
20/07/2020	La Chaussée	LEJOLIVET Annick	30 ans	198 €	concession pleine terre
22/07/2020	La Chaussée	DROUIN Nicole	30 ans	76 €	jardin du souvenir
31/08/2020	La Chaussée	GRANGER Sylvie	30 ans	198 €	Renouvellement concession

### Droit de préemption

N° de la décision	Date	Parcelles concernées	Situation géographique	Vendeur	Acquéreur	Commentaires éventuels
20/DIA/07/003	27/07/2020	YV 696	19 Rue du Breuil	GIRARDEAU M-Madeleine	RAMBAUD Jean-Alain	refus de préemption
20/DIA/08/004	14/08/2020	ZT 670	1 Rue des Vignerons	TODOR Octavian	LANDREAU Pierre	refus de préemption

### 1 – ACQUISITION FONCIERE AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées ZV19, ZV 20, ZV24, ZV26, ZV28, ZV30, ZV31, ZV141, ZV142, ZV260, ZV292, ZV293, ZV356, ZV 359 et ZV 369 auprès du Département de la Vendée au prix de 24 000 euros net vendeur, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la commune

Article 2 : d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement son 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir entre le Département et la commune de Mouchamps ainsi que tous les documents correspondant à cette opération.

### 2 – ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MADAME MARMIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AB760 auprès de Madame Marie-Thérèse MARMIN au prix de 2 100 euros net vendeur, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la commune

Article 2 : d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement son 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir entre Madame Marie-Thérèse MARMIN et la commune de Mouchamps ainsi que tous les documents correspondant à cette opération.

### 3 – DENOMINATION DE VOIRIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : d'attribuer l'adresse suivante «8, La Maladrie de Beaulieu » aux immeubles situés sur les parcelles suivantes : ZR 67-68-69-72-73 et 105.

#### 4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : d'attribuer à M. Charles BITEAU pour la réalisation de menuiseries extérieures alu, sur le bien situé à la clef, une subvention de 150 €.

#### 5 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMITES CONSULTATIFS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de désigner les citoyens suivants pour intégrer les comités consultatifs.

Développement durable, affaires agricoles et espaces verts	BROCHARD Michel De CHABOT Françoise CHEMINEAU Tony COUSINEAU Philippe GUEGNARD Aurélie RIPOCHE Sabeline VIEILLE Paul 1 représentant de la Chambre d'Agriculture 1 membre de chaque syndicat présent sur la commune (FDSEA-Coordination Rurale et Confédération Paysanne)
Aménagement, bâtiments, urbanisme et accessibilité	AMIOT Yves BERTHELOT Daniel BROCHARD Michel CHATAIGNER Max
Solidarité, santé et citoyenneté	BUREAU Annie CHAILLOU Régine CHENU Sonia LHOPITALIER Agnès
Enfance, éducation et jeunesse	2 enseignants de chaque école 2 représentants de parents d'élèves de chaque école
Vie associative et animations	2 membres du CCAM 1 représentant de chaque association
Culture, histoire et patrimoine	DE LA DROITIERE Françoise CHENU Sonia

	PARIS Marie-Laure PICARD Jean-Pierre
Développement économique et touristique	BILLAUD Jean-Claude DROILLARD Delphine GATEAU Aurélie RIVAL Anthony

#### 6 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de proposer à Monsieur le Préfet les conseillers suivants pour siéger au sein de la commission de contrôle en sachant qu'un seul titulaire sera nommé.

Titulaires	Suppléants
BRIDONNEAU Laëtitia	CHEMINEAU Magali
CHATAIGNER Nicole	BRISARD Marie-Anne

#### 7 – TARIFS DE LOCATION DE SALLES – ANNEE 2021 ET 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : d'approuver les tarifs 2021 et 2022 tels qu'annexés.

#### 8 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE LA POTERIE DE LA COMETE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de fixer à 10 € de l'heure le tarif de location de la salle de la poterie comprenant l'utilisation de la cabine d'émaillage.

#### 9 – FIXATION DU TARIF DE LOCATION DU LOCAL DE LA BOUTIQUE EPHEMERE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de fixer à 50 € par mois charges incluses le loyer de la boutique éphémère.

#### 10 – MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

De reporter ce point à la prochaine réunion

11 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : d'approuver la décision modificative n°2 relative au budget principal suivante :

DEPENSES		RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Opérations réelles</b>		
c/60623 – Alimentation	- 10 000 €	
c/60628 – Autres fournitures non stockées	+ 2 000 €	
c/60631 – Fournitures d'entretien	+ 2 000 €	
c/615232 – Entretien et réparations réseaux	+ 2 300 €	
c/6226 – Honoraires	+ 12 300 €	
c/673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 000 €	
c/6745 – Subventions aux personnes de droit privé	+ 1 710 €	
c/022 – Dépenses imprévues	- 13 310 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL 0 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Opérations réelles</b>		
<b>201509 - Accessibilité</b>		
c/2031 – Frais d'études	- 27 000 €	
<b>202003 – Voirie 2020</b>		
c/2315 – Installations	+ 27 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL 0 €</b>

12 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 340 € au titre de l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement du montant correspondant.

13 – SERVICE ENFANCE EDUCATION JEUNESSE – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article unique : de procéder au remboursement des frais engagés par Madame BLONDEL à hauteur de 166.38 euros.

14 – POLE SANTE – REDUCTION DU PREAVIS DE DEPART DU DOCTEUR TODOR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 1 voix pour et 20 voix contre,

DECIDE

Article unique : de refuser la réduction du préavis à un mois sollicité par le Docteur TODOR par courrier le 26 juin 2020.

## 15 – TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1: d'adopter le tableau des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

GRADE ou EMPLOIS	CAT.		Durée hebdo. Du poste en centième (délibération et rémunération)	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)  Emploi	Poste vacant depuis le	Poste occupé  Temps de travail (TP en %)
<b>Filière Administrative</b>						
Attaché territorial	A	1	35,00	Directrice Générale des Services	.../.../.....	100%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Accueil - Etat Civil - Urbanisme		100%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Communication - Agence Postale		100%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Finances		50%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Secrétariat - Ressources Humaines		100%
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur Principal	A	1	35,00	Directeur Pôle Technique		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint Technique	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique	C	1	22,00	ATSEM		100%
Adjoint Technique	C	1	28,63	ATSEM		100%
Adjoint Technique	C	1	28,00	Responsable Restaurant Scolaire		100%
Adjoint Technique	C	1	23,97	Agent de restaurant scolaire		100%

Adjoint Technique	C	1	32,00	Agent de restaurant scolaire	100%
Adjoint Technique	C	1	20,23	Agent de restaurant scolaire	100%
Adjoint Technique Principal	C	1	24,55	Agent de restaurant scolaire	100%
Adjoint Technique	C	1	6,62	Agent de restaurant scolaire	100%
Adjoint Technique	C	1	4,65	Agent de restaurant scolaire	100%
<b>Filière Animation</b>					
Animateur Principal	B	1	35	Directeur Pôle Enfance Education-Jeunesse	100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	29,75	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	17,00	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	35,00	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	23,87	Agent d'animation	100%
			856,27		
TOTAL BUDGETISE (nombre de postes)			29		
ETP BUDGETISE			24,46		

## 16 – APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure à compter du 14 septembre 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts – Services Techniques	1	CAP Paysagiste	2 ans

Article 2 : d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement l'adjointe en charge des ressources humaines, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou établissements scolaires.

## 17 – VALIDATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (20 pour, abstention 1) ,

DECIDE



Article unique : de valider le projet éducatif de territoire 2021-2023 et du règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs.

18 – SALLE DU PETIT LAY – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la poursuite du projet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire  
Patrick MANDIN

Le secrétaire  
Mathieu GOBIN

Les Elus Municipaux,  
présents à la fin de la séance du 14 septembre 2020,

Patrick MANDIN		Marie-Anne BRISARD	
Jean-Michel LUMEAU		Guillaume BROSSET	
Sabine LOIZEAU		Aurélien CAILLEAUD	
Jean-Pierre DROILLARD		Nicole CHATAIGNER	
Nathalie GODARD		Maxime GROLLEAU	
Mathieu GOBIN		Magali MARTINEZ- MARTINEZ	
François ALBERT		Bérénice TREILLARD	
Sophie SIONNEAU			
Frédéric AUCLAIR			
Alain BOS			
Mathilde BOUILLET			